

**Nombre de  
membres en  
exercice:** 15

**Séance du 10 juillet 2020**

L'an deux mille vingt et le dix juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 02 juillet 2020 s'est réunie sous la présidence de Monsieur Eddy ROHRBACH, maire de WEYER

**Présents :** 15

**Sont présents:** Eddy ROHRBACH, Pierre PAPKA, Pierre LEININGER, Patrick JITTEN, Martine JAMANN, Renée MARTIN, Valérie CHRISTOPHE, Anne-Marie ROHRBACH, Alexandre PFLEGER, Sylvie RIHN, Christiane QUIRIN, Sébastien STOCK, Franck ROHR, Joëlle NUSSBAUM, Stéphane HIRault

**Votants:** 15

**Secrétaire de séance :** Christine BOOS (Droit Local : article L. 2541-6 et 7 du CGCT)

**Objet: Elections sénatoriales : désignation de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants formant le collège électoral chargé d'élire les sénateurs - 2020 DE 31**

En application des articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R.148 du code électoral, le conseil municipal procède à l'élection au scrutin secret majoritaire à deux tours des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Sont ainsi élus délégués : Eddy ROHRBACH, Pierre PAPKA et Pierre LEININGER avec 15 voix

sont ainsi élus suppléants : Martine JAMANN, Alexandre PFLEGER et Patrick JITTEN avec 15 voix

**Objet: Recensement de la population de 2021 : nomination d'un coordonnateur communal - 2020 DE 32**

Le conseil municipal, après délibération et proposition du maire :

- décide à l'unanimité de nommer Madame BOOS Christine aux fonctions de coordonnateur communal de l'enquête de recensement à compter du 1er octobre 2015. Les travaux supplémentaires occasionnés par cette mission de coordonnateur ne donneront pas lieu à une compensation financière mais le temps consacré à cette mission fera l'objet d'une récupération en fonction des besoins du service.
- Autorise le maire à prendre l'arrêté correspondant.

**Objet: Budget primitif 2020 - 2020 DE 33**

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve le budget primitif pour l'année 2020, présenté par le Maire et arrêté comme suit

Section de fonctionnement : dépenses et recettes s'équilibrent à 516 400,62 €

Section d'investissement : dépenses et recettes s'équilibrent à 284 767,91 €

Compte tenu des résultats reportés et des restes à réaliser.

**Objet: Mise à jour des tarifs de la garderie périscolaire - 2020 DE 34**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil d'une augmentation par le traiteur de 0,20 € par repas qui passe ainsi de 4,70 € à 4,90 € à compter de la rentrée scolaire 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de répercuter cette augmentation sur le tarif de la garderie périscolaire à savoir forfait de midi de 11h25 à 13h25 avec repas à 8,70 € à compter du 1er septembre 2020.

COMMUNICATIONS ET DIVERS :

Décision prise par le maire dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal :

- arrêté 2020\_DE\_30 : droit de préemption urbain immeuble section 2 parcelles 109 et 110.